



PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 13 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Miramont de Comminges, dûment convoqué par courrier le 9 février s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame le Maire, Laure Vigneaux.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE 12

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS 10

Danflous Marie France, Avezac Louis, Danflous Jacques, Claude Gau, Sandrine Ousset Hamnich, Carribou Pascal, Lacomme Camille, Galbois Gisèle, Laure Vigneaux, Frédéric Peyriguer

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS 2

Dupuy Aurore (procuration Camille Lacomme), Ingrid Pomadé (procuration Sandrine Ousset-Hamnich)

Après approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2017, Lacomme Camille est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour

OBJET	RAPPORTEUR
1- recrutement agent non titulaire suite arrêt maladie	Le Maire
2- création poste adjoint administratif à temps partiel	Le Maire
3- dépenses investissements 2018 service eau et assainissement	Le Maire
4- relevé des décisions du Maire	
5 -questions diverses	

1-recrutement agent non titulaire suite à un arrêt maladie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un adjoint technique 2^{ème} classe pendant les congés maladie de l'agent titulaire. Ce poste est essentiel sur le fonctionnement de la classe de maternelle.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent non titulaire pendant la durée de l'arrêt maladie (initial et prolongation) et autorise Madame le Maire à prendre les arrêtés nécessaires.

2-création d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pourvoir au fonctionnement du secrétariat de mairie et à l'accueil de l'agence postale communale, il est souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps partiel stagiaire, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création du poste.

2-dépenses investissements 2018 service eau et assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du CGCT dispose que , dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit , du 1^{er} janvier jusqu'à l'adoption du budget , de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Considérant que l'adoption du prochain budget de l'eau et de l'assainissement est programmée courant avril 2018,
Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement durant la période de transition, à savoir :

		Crédits ouverts en 2017	25 % des crédits
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	212 620 €	53 155 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017

8-relevé des décisions du maire

- DIA Puenteadura / Brocart
- DIA Capéran/ Figueroa C274 C276 C1018 C1020 C1019 C1380
- DIA Lefebvre/ Cazes A399 B226
- DIA lebre / Barrau C101 C955

9- questions diverses

La séance est levée à 19h00

Madame le Maire soussignée constate que le compte rendu de la séance du 13 février 2018 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 13 février 2018 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire
Laure Vigneaux



The image shows the official seal of the Municipality of Miramont-de-Guyenne, which is circular and contains the text 'MIRAMONT-DE-GUYENNE' and 'Mairie de Miramont-de-Guyenne'. To the right of the seal is a large, handwritten signature in black ink.